

Département du NORD

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton d'HAZEBROUCK

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 054/2023

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 décembre dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Etaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,  
Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY  
Conseillers municipaux

**Etaient excusés :**

Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY  
Mme Justine DURETETE, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS

**Était absent :**

M. Bertrand TRINEL

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h00

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DUN 'AJOINT  
TECHNIQUE**

**VU**

Le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-...° ;

La délibération en date du 16 Octobre 2009 créant l'emploi permanent d'Agent Périscolaire dans le grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à raison de 17 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2010 ;

Le code général des collectivités territoriales

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**CONSIDERANT** que la délibération créant l'emploi permanent à temps non complet a été prise sur la base de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** que, si en application de l'article L.542-3 du code général de la fonction publique, la modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet est inférieure ou égale à 10 % du nombre d'heures initial et qu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, le poste sera « transformé » par délibération sans suppression de l'ancien poste ni création d'un nouveau poste ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Haverskerque

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;  
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **TRANSFORMER** le temps de travail du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe qui sera porté de 17 heures à 16 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.
- **TRANSFORMER** le temps de travail du poste d'Adjoint Technique qui sera porté de 31 heures à 33 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique non permanent de 20 heures par semaine
- **CREER** un poste d'adjoint technique non permanent de 9 heures par semaine
- **ADOPTER** les dispositions de la délibération et, le tableau des effectifs annexé à la présente

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs au 15/12/2023
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
			<b>4</b>
Attaché Territorial	A	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	1
Adjoint administratif	C	TC	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
			<b>7</b>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	2
Adjoint technique	C	33/35	1
Adjoint technique	C	16/35	1
Adjoint technique	C	15/35	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
			<b>3</b>
Adjoint d'animation	C	TC	1
Adjoint d'animation	C	30/35	1
Adjoint d'animation	C	31/35	1
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>			<b>14</b>

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs au 15/12/2023
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>			
Adjoint technique	C	9/35	1
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>			<b>1</b>

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs au 15/12/2023
<b>APPRENTISSAGE</b>			
Adjoint d'animation	C	TC	1
<b>TOTAL APPRENTISSAGE</b>			<b>1</b>

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 059-215902933-20231215-054\_2023-DE